

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

La commission veillera à aider les familles qui en font la demande selon les critères ci-dessous :

Nombre de personnes occupant le logement	Montant des ressources en €			
	2	0 à 1094	1095 à 1270	1271 à 1446
3	0 à 1339	1340 à 1549	1550 à 1777	+ de 1777
4	0 à 1558	1559 à 1816	1817 à 2073	+ de 2073
5	0 à 1804	1805 à 2110	2111 à 2369	+ de 2369
6	0 à 1924	1925 à 2313	2314 à 2665	+ de 2665
7	0 à 2163	2164 à 2561	2562 à 2961	+ de 2961
8	0 à 2365	2366 à 2811	2812 à 3257	+ de 3257
Part de l'aide du fonds social	Gratuité ou aide maximum	Aide de 75 à 100%	Aide de 50 à 75%	A déterminer après évaluation

Néanmoins, la commission se réserve le droit de déroger aux critères susmentionnés en cas de circonstances tout à fait exceptionnelles.